



Cie d'Arc Saint-Germain
30 rue Mondet
77860 Saint-Germain-sur-Morin



Ffta 0877040
N° Réaffilié 77004947

PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE DU 05 JUIN 2021

Les membres de la Compagnie se sont réunis en Assemblée Générale le 05 juin 2021 à 15h10 au chalet du centre sportif Jacques Godet à Saint Germain sur Morin.

Il est établi une feuille d'émargement des membres présents et représentés.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Benjamin Louche en qualité de Président et Madame Sandrine Lapart en est nommée Secrétaire.

Le quorum des membres à jour de leur cotisation étant atteint, 26 votants présents ou représentés sur 60 membres, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Une minute de silence pour rendre hommage à notre ami Joël Séjourné, l'archer le plus emblématique de notre Compagnie.

Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal de l'A.G du 20 juin 2020
- Présentation du rapport moral par le Président et vote
- Présentation du rapport financier par la Trésorière et vote pour le quitus
- Présentation du budget prévisionnel 2021
- Tarifs 2021/2022 maintien et vote
- Cotisation « run archery collègue UNSS » et vote
- Remboursement partiel des cours, proposition
- Election d'un membre féminin au bureau de la Compagnie et vote
- Changement du nom de la Compagnie et vote
- Questions diverses

Le procès verbal de l'Assemblée Générale du 20 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

1/ RAPPORT MORAL

Une augmentation non négligeable du nombre de nos membres malgré les difficultés liées à la crise sanitaire et une évolution dans toutes les catégories.

Annulation de notre compétition TAE du mois de mai 2020 et de notre run archery de juillet 2020 et report de notre beursault du mois d'avril 2020.

Annulation de nos manifestations traditionnelles et des organisations auprès de la commune sur l'année 2020 mais réussite certaine du forum des associations en septembre, de l'animation halloween en octobre, deux compétitions et un beursault et la prise en charge du centre de loisirs de Saint Germain en juillet.

Renouvellement de notre partenariat avec Diane Archerie, renouvellement de notre assurance. Conventions établies avec le Val d'Europe Agglomération (subvention et stage), le collège Stéphane Hessel (UNSS) et Christian Loubeau (prêt de cibles run archery).

Quelques résultats sportifs en concours salle (dont 4 jeunes) mais année blanche pour nos équipes. Un dynamisme à relancer en compétition.

Félicitations pour la formation entraîneurs de Denis Séjourné ainsi que pour le concours arbitre de Michel Fourmont.

Différents travaux effectués, rénovation des cibles, allée en ciment pour l'accès au terrain, éclairage de l'auvent du tennis, cibles run archery, entretien Mondet, décaissage pour fabrication d'un abri sur notre terrain.

Un travail conséquent pour la Compagnie qui peut compter sur l'aide des services techniques de la commune.

Le vote a lieu et le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

2/RAPPORT FINANCIER

Bilan complet des comptes arrêté au 31/12/2020 remis à chaque membre présent, un bilan équilibré avec bénéfice malgré la crise sanitaires et la perte des recettes de nos concours.

Un coût d'entretien élevé compensé par une hausse des licences. Augmentation de la dotation aux amortissements avec l'achat d'arcs pour les jeunes (amortissement sur 3 ans).

Des investissements possibles avec une trésorerie présente (abri, gardes, cibles mousse). Subvention de moitié de la part de la commune.

Le rapport financier est voté à l'unanimité. Le quitus à la trésorière est voté à l'unanimité.

3/ BUDGET PREVISIONNEL

Le budget prévisionnel 2021 est basé sur le budget réel 2020.

Le budget prévisionnel est voté à l'unanimité.

4/ TARIFS 2021/2022

Pas d'augmentation des cotisations 2021/2022.

Les tarifs 2021/2022 sont approuvés à l'unanimité.

5/ COTISATION « RUN ARCHERY COLLEGE UNSS »

Une cotisation de 10 euros pour la Compagnie est demandée aux jeunes collégiens UNSS du mercredi pour l'entraînement « run archery », ainsi qu'une participation de 29 euros pour le matériel (kit accessoires). Convention avec le collège reconduite l'année prochaine avec 2 groupes (lien collège et potentiels archers pour le Compagnie).

Le vote a lieu et la cotisation « run archery collège UNSS » est approuvée à l'unanimité.

5/ REMBOURSEMENT PARTIEL DES COURS

Rappel de la gestion des entraîneurs, le versement des cours permettant leur indemnisation. Les débutants et les confirmés sont concernés par ce remboursement, proposé à ceux qui n'ont pas pu venir aux cours proposés.

Remboursement à 50%, soit 125 euros, versement immédiat ou avoir sur l'année à venir.

Ce mode de remboursement est voté à l'unanimité.

6/ ELECTION MEMBRE BUREAU

Aucune candidature parvenue à notre Président, cette proposition est donc reportée ultérieurement et le renouvellement du bureau sera étudié à la prochaine Assemblée Générale (début d'année 2022).

7/ CHANGEMENT DU NOM DE LA COMPAGNIE

La convention avec le Val d'Europe Agglomération (subvention équipe féminine) a pour contrepartie l'ajout de cette appellation dans les statuts de la Compagnie, ainsi que le flochage du logo en question sur la tenue de notre équipe filles.

La proposition du nouveau nom de la Compagnie est la suivante : « Compagnie d'Arc de Saint Germain sur Morin – Val d'Europe ».

Le vote a lieu et le changement de nom est approuvé à l'unanimité avec une abstention.

QUESTIONS DIVERSES

Remarque de An Nguyen : sous utilisation de notre site internet et notamment du calendrier de réservation (pourtant obligatoire). Présence d'archers sur le terrain n'ayant pas inscrit préalablement leur venue sur le calendrier.

Préconisation d'une inscription ou d'un renouvellement uniquement en ligne pour la rentrée prochaine (plus de papier).

Mise en avant du site lors du forum des associations de septembre 2021. Proposition d'une réunion spécifique à ce sujet avec le bureau.

Remarque de An Nguyen : possibilité de vote des parents de membres mineurs qui représentent un quart des effectifs de la Compagnie.

Actuellement il faut avoir 16 ans pour obtenir le droit de vote lors d'une Assemblée Générale. Obstacle à la proposition de An : il faut être licencié pour voter, ce qui n'est pas le cas des parents.

Sondage possible auprès des parents concernés.

Remarque de Catherine Chapot : désir de voir le beursault du terrain rénové. Une partie du stockage actuel pourra être transféré dans notre nouvel abri. La sécurité est à revoir dans ce beursault avec un espace à utiliser différemment.

Plus personne ne demandant la parole et tous les points du jour ayant été traités, l'Assemblée Générale prend fin à 16h45.

Secrétaire : S LAPART	Président : B LOUCHE
	